

**38^e Conférence internationale des commissaires à la protection des données et
de la vie privée**

Marrakech, le 17 octobre 2016

Résolution sur l'accréditation

Le Comité exécutif recommande que les candidatures suivantes soient accréditées à titre de membres ou d'observateurs :

1. Membres

- a. **Arménie** : Agence de protection des données personnelles
- b. **Cap-Vert** : Commission nationale de protection des données
- c. **Côte d'Ivoire** : Télécommunications/autorité de régulation des télécommunications/TIC (ARTCI)
- d. **Mali** : Autorité de protection des données à caractère personnel
- e. **Philippines** : Commission nationale de la protection de la vie privée

2. Observateurs

- a. Groupe directeur de l'APEC sur le commerce électronique
- b. Comité international de la Croix-Rouge
- c. Organisation internationale pour les migrations
- d. **Belgique** : Organe de contrôle de la gestion de l'information policière
- e. **Japon** : Personal Information Protection Commission
- f. **Kenya** : Commission on Administrative Justice
- g. **Monténégro** : Agence de protection des données personnelles et d'accès libre à l'information
- h. **Nigéria** : Cybercrime Advisory Council
- i. **Nigéria** : National Identity Management Commission
- j. **Russie** : The Federal Service for Supervision of Communications, Information Technology, and Mass Media
- k. **États-Unis** : Département de la Justice
- l. **États-Unis** : Office of the Privacy and Data Protection, État de Washington

Note explicative

Demandes d'adhésion

Le Secrétariat a reçu 11 demandes d'adhésion à la date limite de présentation des demandes. Une 12^e demande a été reçue trop tard pour être traitée.

Le Comité exécutif recommande que l'adhésion soit accordée aux cinq autorités d'Arménie, du Cap-Vert, de la Côte d'Ivoire, du Mali et des Philippines.

Le Comité ne recommande pas l'adhésion des sept autres demandeurs de la Belgique, du Japon, du Monténégro, du Nigéria (2), de la Russie et de l'État de Washington, mais recommande qu'ils se voient accorder le statut de membres observateurs. Dans le cas du Japon, le Comité considère qu'une demande présentée l'an prochain serait acceptée étant donné que la loi applicable sera pleinement en vigueur en 2017. Dans le cas du Monténégro, la demande n'a pas été reçue assez tôt pour être évaluée; elle sera traitée par le nouveau Comité.

Demandes de statut d'observateur

Le Secrétariat a reçu sept demandes de statut d'observateur.

Le Comité exécutif recommande que cinq demandes soient acceptées (APEC, Comité international de la Croix-Rouge, Organisation internationale pour les migrations, Kenya et le États-Unis DoJ) et que deux soient rejetées (Baker & McKenzie et le Unité de protection des données policières du Danemark).

Les observateurs seraient accrédités pour les périodes suivantes.

Organisations internationales	Durée du statut d'observateur
Groupe directeur de l'APEC sur le commerce électronique	31 décembre 2017
Comité international de la Croix-Rouge	38 ^e - 40 ^e réunions annuelles
Organisation internationale pour les migrations	38 ^e réunion annuelle seulement

Organismes publics	Durée du statut d'observateur
Belgique : Organe de contrôle de la gestion de l'information	38 ^e réunion annuelle seulement
Japon : Personal Information Protection Commission	38 ^e réunion annuelle seulement
Kenya : Commission on Administrative Justice	38 ^e réunion annuelle seulement
Monténégro : Agence de protection des données personnelles et d'accès libre à l'information	38 ^e réunion annuelle seulement
Nigéria : Cybercrime Advisory Council	38 ^e réunion annuelle seulement
Nigéria : National Identity Management Commission	38 ^e réunion annuelle seulement
Russie : Federal Service for Supervision of Communications, Information Technology, and	38 ^e - 40 ^e réunions annuelles (inclusivement)
États-Unis : Département de la Justice	38 ^e réunion annuelle seulement
États-Unis : Office of the Privacy and Data Protection, État de	38 ^e réunion annuelle seulement
